

Mobilisation pour la libération de Salah Hamouri

14 septembre 2017



Salah Hamouri est condamné à 6 mois de détention administrative sans qu'aucune charge ne pèse sur lui et sans avoir eu droit à aucun procès. La détention administrative permet à un pouvoir autoritaire de maintenir en prison sans aucun motif un opposant - ou supposé tel - sans avoir à avancer le moindre commencement d'un début de preuve. De plus cette condamnation est renouvelable à l'infini sans plus de justification.

Suivre la campagne pour la libération de Salah Hamouri [ici](#) où vous trouverez du matériel de campagne dont :

- un appel à soutien
- une affiche en pdf et en png
- un flyer
- des photos de profil Facebook / Twitter
- une photo de couverture Facebook

[- une photo de couverture Twitter](#)

[S'inscrire à la mailing list](#)

Le tribunal s'était réuni le 12/09 à Jérusalem. L'audience s'est tenue à huis clos, à la haute courte israélienne. Le verdict avait été repoussé à la demande du juge à jeudi 14 septembre.

Une nouvelle fois, les autorités israéliennes décidaient de faire traîner la procédure et de laisser Salah Hamouri totalement incertain sur son propre sort.

L'ordre de mise en détention administrative du ministre de la défense avait été rejeté par la Cour mais l'acharnement continue : il était condamné, situation totalement inédite, à purger la fin de sa peine précédente, soit trois mois ! Salah Hamouri avait été libéré en décembre 2011 trois mois avant la fin de sa peine de sept ans d'emprisonnement, dans le cadre de l'échange de 1027 prisonniers politiques palestiniens contre le soldat franco-israélien Gilad Shalit.

Mais un appel a été fait, et le 18 septembre Salah Hamouri a été condamnée à 6 mois de détention administrative.

Dans la nuit du mercredi 23 août, l'armée d'occupation était venue arrêter Salah Hamouri chez lui et l'avait conduit dans un centre pénitencier de Jérusalem-Ouest. Il a été entendu par un juge durant 20 minutes et a été ensuite placé à l'isolement. Aucun élément d'une quelconque accusation ne lui a été signifié, on est dans le cadre d'un « dossier secret ». Le tribunal devait rendre sa décision 4 jours plus tard. Dimanche 27, la décision avait été reportée de deux jours à la demande de l'armée pour les besoins de « l'enquête ».

Mardi 29 alors que ses avocats négociaient les conditions de sa remise en liberté, un ordre ministériel était arrivé demandant au tribunal de placer Salah en détention administrative pour 6 mois. Le tribunal ayant 48 heures pour confirmer ou contester la décision. Ses avocats avaient ensuite obtenu un nouveau délai de 4 jours.

Mardi 5 septembre, le juge a rejeté l'ordre du ministre de la défense de placer Sala Hamouri en détention administrative pour prendre cette invraisemblable décision de faire purger à Salah les 3 mois non effectués en 2011 !

Nous en appelons solennellement au chef de l'État pour qu'il intervienne avec force auprès des autorités israéliennes, comme il l'a fait récemment pour deux compatriotes français emprisonnés en Turquie.

Jusqu'à jeudi 14 septembre continuons la mobilisation : les autorités françaises doivent exiger de la part de Benyamin Netanyahu la libération de notre concitoyen.

À nous tous d'amplifier la mobilisation, de faire connaitre partout l'injustice qui frappe Salah Hamouri. Salah ne doit pas passer un seul jour de plus en prison, ni six mois, ni trois mois ! Il doit sortir des geôles israéliennes. Nous sommes déterminés à obtenir justice.

Le Bureau national de l'AFPS

[>>Voir la liste des actions passées et prévues en France](#)

Écrivez, renouvelez votre envoi : copiez le message actualisé ci-dessous pour demander la libération immédiate de Salah Hamouri

Monsieur le Consul,
ou Monsieur le Ministre des affaires étrangères
ou Monsieur le Président de la République,

Salah Hamouri a été arrêté dans la nuit du 23 août à son domicile de Jérusalem-Est par l'armée d'occupation venue en grand nombre le cueillir dans son sommeil. Comme souvent, les autorités militaires n'ont donné aucun motif à cette arrestation. Il a ensuite été entendu par le tribunal pendant 20 minutes puis placé à l'isolement où il est toujours.

L'arrestation de notre concitoyen est inadmissible et insupportable. Les autorités françaises ne doivent pas laisser passer une telle infamie. C'est un véritable acharnement contre Salah Hamouri qui a déjà passé plus de 7 ans en prison.

Dans un premier temps, la décision qui devait être rendue dimanche 27 a été reportée de deux jours à la demande de l'armée pour les besoins de « l'enquête ». Mardi 29, un ordre ministériel est arrivé demandant au tribunal de placer Salah en détention administrative pour 6 mois. La décision est finalement reportée au mardi 5 septembre.

Mardi 5 septembre, l'ordre de mise en détention administrative du ministre de la défense a été rejeté par la Cour mais l'acharnement continue : Salah Hamouri est condamné, situation totalement inédite, à purger la fin de sa peine précédente, soit trois mois ! Salah Hamouri avait été libéré en décembre 2011 trois mois avant la fin de sa peine de sept ans d'emprisonnement, dans le cadre de l'échange de 1027 prisonniers politiques palestiniens contre le soldat franco-israélien Gilad Shalit. Non seulement l'arbitraire continue mais la parole donnée en 2011 à la France est bafouée.

Cette situation doit cesser sans délai. La France se doit d'agir avec conviction pour protéger et obtenir la libération de notre concitoyen qui subit une fois de plus l'arbitraire israélien. Je vous demande d'œuvrer dès aujourd'hui, au nom de la France, pour la libération immédiate de Monsieur Salah Hamouri.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma haute considération.

Voici ci-dessous les adresses auxquelles vous pouvez écrire :

- **Consulat général de France à Jérusalem** en suivant ce lien :

<https://jerusalem.consulfrance.org/Contactez-nous-par-mail>

- **Ministère des affaires étrangères** à l'adresse suivante :

<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/mentions-legales-infos-pratiques/nous-ecrire/>

En remplissant le formulaire avec comme objet « Français de l'étranger »

- **Présidence de la République**

<http://www.elysee.fr/ecrire-au-president-de-la-republique/>

Signez ces pétitions :

- au Président français Emmanuel Macron et aux responsables européens. Exigez qu'ils agissent maintenant pour faire libérer Hamouri : <https://www.change.org/p/emmanuel-macron-demand-the-immediate-release-of-human-rights-defender-salah-hamouri>

- en français au gouvernement français pour exiger qu'il agisse pour la libération d'Hamouri : <http://liberezsalahhamouri.wesign.it/fr>

Voir ici les mobilisations passées et à venir

Lire aussi : [AFPS](#)

- Emplacement : [Vous êtes ici](#) : [Accueil](#) > [Agir](#) > [Campagnes](#) > [Palestine : la case prison](#) >
- Adresse de cet article : <https://plateforme-palestine.org/Mobilisation-pour-la-liberation-de-Salah-Hamouri>